

/LH

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 83-162 du 2 mai 1983

Chargeant le Camarade **Amidou BABA-MOUSSA**, Ministre de l'Information et de la Propagande de l'intérim du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI, Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire pour compter du 3 mai 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 03 mai 1983, le Camarade **Amidou BABA-MOUSSA**, Ministre de l'Information et de la Propagande est chargé de l'intérim du Ministre de l'Alphabétisation et de la Culture Populaire, pendant la période de congé administratif du Camarade Gratien Tonakpon CAPO-CHICHI.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 2 mai 1983

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC DU PRPB 4 ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 SPD 2 MIP-
MACP 10 AUTRES MINISTRES 18 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-GDE. CHANC. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 PREFETS 6 JORPB 1.-